

## **Annexe D**

### **Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba**

#### **Responsabilités législatives de la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales du Manitoba**

---

*Loi sur le financement d'organismes de producteurs agricoles*

*Loi sur les associations agricoles*

*Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales*

*Loi sur le Conseil du développement agroalimentaire et rural*

*Loi sur les agronomes*

*Loi sur le soin des animaux*

*Loi sur les maladies des animaux*

*Loi sur la responsabilité à l'égard des animaux*

*Loi sur les abeilles*

*Loi sur l'Association des éleveurs de bétail*

*Loi sur la mise en marché du grain entier*

*Loi sur les prêts et la garantie de prêts aux coopératives*

*Loi sur le fonds en fiducie de promotion de la coopération*

*Loi sur les obligations de développement communautaire*

*Loi sur les terres domaniales* (article 1, alinéa 7.2(2), articles 7.4 à 7.6, article 35; article 4, alinéas 5(1)f, k) et (1); paragraphes 5(4) et 5(5); article 6, alinéa 7(1)d), paragraphes 7(2) à 7(6); articles 7.1, 7.3, 10; paragraphe 13.1(1); articles 14, 16, 17, 18, 21, 22; paragraphe 23(3), article 24, paragraphes 25(1) et 25(2), et articles 26 à 34 pour autant qu'ils soient liés à l'administration des terres domaniales que le ministère de la Conservation peut désigner comme « agricoles », y compris l'établissement des droits et des loyers et la délivrance des permis de travail, mais à l'exclusion des autres dispositions)

*Loi sur les produits laitiers*

*Loi sur la protection des exploitations agricoles familiales*

*Loi sur les régimes d'assurance-revenu agricole*

*Loi sur la propriété agricole*

*Loi sur les machines et le matériel agricoles*

*Loi sur la protection des pratiques agricoles*

*Loi sur la commercialisation des produits agricoles*

*Loi sur la vente de fruits et légumes*

*Loi sur la Commission hippique*

*Loi de l'impôt sur le revenu* (articles 11.8 à 11.12)

*Loi sur la mise en valeur des terres agricoles*

*Loi sur les animaux de ferme et leurs produits*

*Loi sur la diversification de l'industrie du bétail*

*Loi sur la Société des services agricoles du Manitoba*

*Loi sur le contrôle du prix du lait*

*Loi sur la destruction des mauvaises herbes*

*Loi sur les produits antiparasitaires et les engrais chimiques*

*Loi sur les parasites et les maladies des plantes* (à l'exception de la partie de l'alinéa 16(c) qui s'applique aux arboriculteurs et de l'alinéa 16(i))

*Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences* (Partie III.1 et partie V, pour autant qu'elles soient liées à la partie III.1)

*Loi sur l'aide à l'achat de semences et de fourrage*

*Loi sur la médecine vétérinaire*

*Loi sur le Fonds des bourses d'études vétérinaires*

*Loi sur les soins vétérinaires*

*Loi sur la conservation de la faune* (la partie de l'alinéa 89(e) qui s'applique à l'indemnisation pour les dommages causés aux récoltes par la faune, notamment le gros gibier et les oiseaux aquatiques migrateurs)

*Loi sur les associations de femmes*

